

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 : Société Organisatrice

La société Ikoula Net, SAS au capital de 58 500€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 417 680 618, dont le siège social est situé 175-177 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne Billancourt (ci-après « la Société organisatrice »), organise, en partenariat avec la société Microsoft, du 7 février 2012 au 15 mai 2012 un jeu concours avec tirage au sort mensuel sur une période de 90 jours, sur son site Internet express.ikoula.com dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Personnes pouvant participer

Ce jeu est ouvert aux étudiants majeurs (lycées et universités) français ayant souscrit à l'offre « Flex'Academic » de la Société Organisatrice permettant de bénéficier d'un serveur et d'un nom de domaine offert pendant 1 an, sous réserve que le serveur choisit soit sous le système d'exploitation Windows et que l'étudiant ait développé un site Internet ou un blog sur le nom de domaine offert.

Article 3 : Lots

Le jeu concours est doté des lots suivants : trois XBOX 360 de 4 Go et trois capteurs Kinect, d'une valeur unitaire de 250 € TTC.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour un autre lot pour quelque cause que ce soit.

Le lot est non cessible et les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

Article 4 : Modalités de participation

Ce jeu est relayé sur le salon Microsoft TechDays qui a lieu les 7, 8 et 9 février 2012, et sur le site express.ikoula.com (ci-après « le Site ») à l'adresse http://express.ikoula.com/flex_academic

Pendant la période du jeu, c'est-à-dire du 7 février 2012 au 15 mai 2012, le participant devra :

- S'inscrire à l'offre « Flex'Academic » en complétant le formulaire accessible sur site à l'adresse http://express.ikoula.com/flex_academic, et ce gratuitement. Pour cela, il devra renseigner notamment nom, prénom, adresse postale complète, adresse email, système d'exploitation choisi pour son serveur, non de domaine choisi, date et ville de naissance.
- S'inscrire au jeu concours en remplissant un formulaire comprenant l'IP du serveur, le nom de domaine choisi et l'adresse email du compte client de la Société Organisatrice et accepter le présent règlement.
- Le participant doit envoyer l'URL de son site web à l'adresse email marketing@ikoula.com 48h avant chaque tirage au sort.

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter du jeu toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Après avoir compléter son inscription complète sur <http://express.ikoula.com> et envoyé l'URL de son site web à l'adresse marketing@ikoula.com ; participeront au tirage au sort l'ensemble des inscrits ayant envoyé leur URL 48h avant la date des tirages au sort.

3 tirages au sort auront lieu pour gagner à chaque fois une XBOX 360 4 Go et un capteur Kinect :

- 1er tirage au sort le 17/03/12 pour les URLs envoyées à marketing@ikoula.com avant le 15/03 à 23h59

- 2ème tirage au sort le 17/04/12 pour les URLs envoyées à marketing@ikoula.com avant le 15/04 à 23h59
- 3ème tirage au sort le 17/05/12 pour les URLs envoyées à marketing@ikoula.com avant le 15/05 à 23h59

Les tirages au sort seront effectués par Ikoula. Le gagnant se verra notifier son gain dans les 15 jours suivant le tirage au sort sur l'adresse email de son compte client Ikoula. La liste des gagnants est publiée régulièrement sur la page : http://express.ikoula.com/flex_academic

Il n'est pas possible de soumettre plus d'un site web par participant. Un participant ne peut gagner qu'une seule fois.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale sous 5 semaines à l'adresse indiquée par le gagnant sur son formulaire d'inscription à l'offre « Flex'Academic »

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des lots à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant ou d'un supplément de délai d'acheminement dû à des grèves.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de la destruction totale ou partielle des lots au cours du transport.

En outre, l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Aucun courrier ou email ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Article 6 : Droit d'accès aux informations nominatives

Toutes les informations que le candidat communique en remplissant le formulaire d'inscription au Site sont destinées uniquement à la société Ikoula, responsable du traitement, et resteront confidentielles.

Il est entendu qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat au jeu dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant.

Pour l'exercer, le candidat doit adresser sa demande par email à marketing@ikoula.com

Article 7 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu aux adresses <http://www.depotjeux.com> et <http://express.ikoula.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le règlement est disponible en téléchargement sur le site

Article 8 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes du système de jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

Article 9 : Limitation de responsabilité

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, si pour des raisons de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, l'opération devait être différée, modifiée ou annulée.